

COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 14 MAI 2020

Un CHS-CT s'est tenu le 14 mai 2020 en mode audio-conférence.

Un seul point figurait à l'ordre du jour :

- la reprise d'activité dans les différents services.

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue en début de séance.

Le Directeur a tout d'abord apporté des réponses à un certain nombre de points évoqués dans la liminaire.

Concernant la société ONET (à laquelle on reproche notamment de ne pas équiper ses salarié(e)s en matériel obligatoire : gants, masques...), le Directeur a indiqué avoir régulièrement passé un grand nombre d'heures avec le responsable départemental d'ONET pour faire en sorte que leurs prestations soient améliorées, et ce, encore ce mercredi 13 mai. Il a indiqué n'avoir malheureusement aucune garantie de résultat malgré les pressions exercées et les pénalités appliquées, d'autant que ledit responsable lui répond avoir des difficultés à se faire livrer en matériel.

Concernant l'accueil physique sur rendez-vous pour la campagne IR, il confirme le caractère exceptionnel que cet accueil physique doit revêtir. Il a annoncé la publication d'un communiqué dans la presse régionale en début de semaine prochaine. Il assure que les conditions de la réception (cheminement, protections, etc.) seront déterminées avec les SIP.

Concernant nos revendications en ce qui concerne les personnes en autorisation spéciale d'absence, il estime répondre à nos revendications.

Par contre il a précisé ne pas avoir à répondre sur le sujet des politiques publiques et des objectifs de la rentrée scolaire.

Au cours des débats qui ont suivi, ces mêmes points ont été à nouveau abordés ainsi que d'autres. En effet, comme nous l'avons dit dans la liminaire, le plan de reprise est totalement inédit et à haut risque.

→ accueil physique sur rendez-vous (campagne IR exclusivement): il sera possible à partir du lundi 18 mai. Cependant le Directeur a rappelé son caractère exceptionnel et le fait qu'un rendez-vous ne peut être accepté qu'après un contre appel. Une réunion téléphonique avec les chefs de SIP a eu lieu le 11 mai. Il assure que des solutions ont été ou vont être trouvées pour que cette réception se fasse en toute sécurité et que les agents seront informés demain au plus tard par leur responsable de la manière dont cela va se faire.

Cependant nos craintes portent sur la difficulté pour les agents de résister à la pression des contribuables souhaitant être reçus. De plus une pression est exercée par certains responsables de SIP pour que leurs agents reviennent en « présentiel », y compris les télétravailleurs, d'autant plus que la « rentabilité » de certains d'entre eux semble mise en doute par leur chef (*chefs qui ignorent sans doute la lenteur des applications en télétravail*). Le Directeur a dit ne pas être étonné que les responsables souhaitent le retour des agents au bureau.

Il lui a cependant été indiqué qu'un télétravailleur (agent de SIP) ayant des enfants de moins de 16 ans pourrait faire le choix de se placer en ASA... ce qui réduirait d'autant les effectifs actifs... !!!

→ télétravail : il a été rappelé au Directeur que certains agents en ASA souhaiteraient télétravailler.

Le Directeur a énoncé les difficultés rencontrées. En effet, dans le cadre de la reprise d'activité, il va falloir restituer les ordinateurs portables aux agents qui en sont les « propriétaires » (vérificateurs et agents du PELP). Pour l'instant les restitutions n'ont eu lieu qu'en cas de remise d'un nouveau matériel à l'agent télétravailleur au titre du PCA. Cependant cela va être difficile pour l'avenir. La seule solution restante est la solution TINY : installation à domicile de l'ordinateur fixe du bureau, mais il faut avoir une box internet avec connexion filaire et disposer d'un matériel récent.... De plus, pour l'instant, cette solution est contingentée (8 pour la DDFIP 22).

→ ordonnance congés : nous avons rappelé les crispations qu'elle provoque dans les services. Le Directeur a assuré que la position qui sera retenue ne sera ni arbitraire ni appliquée de manière inégale. Il n'a notamment pas pour objectif de dire aux chefs de service qu'ils ont l'obligation de vérifier la charge des télétravailleurs. Cela étant, il a été rappelé que pendant le PCA, les télétravailleurs n'avaient pour objectif que de réaliser les missions du PCA et donc de cesser leur travail dès que les missions prioritaires étaient réalisées.

C'est pourquoi FO DGFIP a signalé le témoignage d'agents présents le matin au bureau dans le cadre du PCA et placés par leur chef de service en ASA l'après-midi, le risque étant qu'il leur soit retiré des congés au prorata de leur temps en ASA. Le Directeur en a pris note et indiqué qu'un travail allait être fait dans sirhius pour vérifier la situation de chaque agent.

Par contre pour les agents qui sont actuellement à mi-temps en télétravail et à mi-temps en ASA, la règle du prorata leur sera appliquée.

Par ailleurs FO DGFIP a relayé l'inquiétude des géomètres qui, pour certains ont récupéré leur ordinateur portable, mais qui n'ont pas de consigne concernant la reprise de leurs travaux et qui de ce fait craignent qu'il ne leur soit pris un maximum de congés.

→ contrôle fiscal : FO DGFIP a évoqué la situation des vérificateurs qui souhaiteraient connaître les conditions de leur reprise.

Le Directeur a tout d'abord précisé que la note sur le Contrôle Fiscal qu'il attendait est arrivée hier. Une déclinaison de cette note au plan départemental devrait être adressée aux services d'ici la fin de la semaine prochaine. Une audio conférence sur le contrôle fiscal est prévue le 27 mai. Des arbitrages doivent être pris. En attendant, il est clair que les vérificateurs ne doivent pas retourner en vérification dans l'immédiat. Toutes précautions tant sur plan sanitaire que psychologique doivent être prises. Tout au plus des contacts téléphoniques pourront être pris début juin. La reprise doit être très progressive, et de nouvelles opérations ne pourront pas être lancées avant septembre. Un comité de reprise d'activité sera institué et examinera les affaires au cas par cas, avant de donner son aval sur la poursuite des vérifications.

→ plan de reprise d'activité. Il nous a été présenté avec ses 3 niveaux de priorité. Il a été demandé à chaque service d'indiquer sur quel(s) niveau(x) d'activité il travaille (niveau 1 seulement, niveaux 1 et 2 ou sur les 3 niveaux). Un tableau issu de leurs réponses nous a été présenté au 12 mai. Il est amené à évoluer chaque jour. Actuellement en principe les services exécutent les missions jusqu'au niveau 2 sauf si insuffisance d'effectifs. **Il nous a cependant été précisé qu'il n'y a pas de reprise du recouvrement forcé pour l'instant.**

→ ASA agents fragiles. Le Docteur Lorin de La Grandmaison a indiqué avoir reçu depuis le 11 mai de nombreuses demandes d'agents qui ne s'étaient pas fait connaître auparavant (ni par lui ni par les services RH) comme étant atteint d'une pathologie leur permettant de bénéficier du dispositif des ASA. En effet les agents à risque (de développer une forme grave du covid-19) doivent pouvoir bénéficier du télétravail, ou à défaut être placés en ASA. Il a cependant précisé que, contrairement aux documents transmis, il n'est pas besoin de produire un arrêt de travail.

→ matériel (plexiglas) et fournitures (gants, lingettes, gel..) : une présentation des équipements et produits mis à la disposition des services a été faite, en rappelant les règles de distanciation (2 m entre 2 collègues face à face dans un bureau, sinon pose de paroi en plexiglas), d'utilisation du savon (en priorité), du gel (par défaut de savon) et des masques (dans certaines situations). Tous les services ont reçu une première dotation de masques (à usage unique). D'autres masques (lavables) devraient arriver (à une date inconnue).

Le Directeur a notamment précisé qu'il n'incombe pas à l'Administration de fournir des masques aux agents utilisant les transports en commun.

Le Docteur Lorin de La Grandmaison a indiqué que l'académie de médecine préconise de porter un masque dès qu'on sort. Mais le Directeur a répondu que les instructions en la matière à la DGFIP sont celles du Secrétariat Général des MEF, et avancé divers arguments sur le risque de mauvais usage du masque, ce à quoi FO DGFIP a rétorqué que le risque est toujours que le discours soit adapté à la pénurie de masques.

Concernant le gel : il a été livré en litre et doit être mis en flacon ; mais il y a une pénurie. Or le gel ne peut être mis que dans des flacons pouvant recevoir de l'éthanol à 70 %.

Enfin une délibération a été votée à l'unanimité des élus en fin de séance.

Vos représentants en CHS-CT :

Laurent LASSON (titulaire)

Nicole BURLOT (suppléante)

Yves LE VAILLANT (expert)